



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Council 152/07

24 mai 2007
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-dix-septième session
22 – 25 mai 2007
Londres, Angleterre

**Prorogation du mandat du
Groupe de travail sur l'avenir de
l'Accord international sur le Café**

Projet de décision du Conseil

Contexte

1. À sa 96^e session du 25 au 29 septembre 2006, afin de faciliter le processus permettant de déterminer l'avenir de l'Accord international sur le Café, le Conseil international du Café a décidé d'établir un Groupe de travail chargé d'examiner l'Accord en vigueur et les propositions soumises par les Membres, ou par d'autres parties invitées, et de soumettre des recommandations au Conseil à sa session de mai 2007. Le Conseil a en outre décidé de nommer M. Saint-Cyr Djikalou (Côte d'Ivoire) et M. Max Schnellmann (Suisse) respectivement aux postes de Président et de Vice-président du Groupe. Le texte de la décision du Conseil est reproduit dans le document ICC-96-9 qui est joint en annexe.

2. Le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises et a fait des progrès importants dans la rédaction du texte d'un nouvel accord international sur le café ; toutefois, il a besoin de plus de temps pour conclure ses travaux. Il est donc proposé de proroger au 30 septembre 2007 le délai fixé pour la soumission de ses recommandations.

Mesures à prendre

Le Conseil est invité à examiner et, s'il le juge approprié, à approuver le projet de décision ci-après visant à proroger le mandat du Groupe de travail.

PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL

PROPROROGATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CAFÉ

Afin de conclure le processus permettant de déterminer l'avenir de l'Accord international sur le Café, le Conseil international du Café décide de proroger jusqu'au 30 septembre 2007 le mandat du Groupe de travail établi en septembre 2006 (voir le document ICC-96-9). Le Conseil décide en outre de proroger jusqu'au 30 septembre 2007 le mandat du Président et du Vice-président du Groupe. Le Groupe de travail soumettra donc ses recommandations au Conseil à sa 98^e session du 24 au 28 septembre 2007.



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 96-9

10 octobre 2006
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-seizième session
25 – 29 septembre 2006
Londres, Angleterre

Décision du Conseil

**Établissement d'un groupe de travail sur l'avenir de
l'Accord international sur le Café**

1. Afin de faciliter le processus permettant de déterminer l'avenir de l'Accord international sur le Café, le Conseil international du Café décide d'établir un Groupe de travail chargé d'examiner l'Accord en vigueur et les propositions soumises par les Membres, ou par d'autres parties invitées, et de faire des recommandations au Conseil.
2. Le Groupe de travail est ouvert à tous les Membres et élabore son propre règlement intérieur.
3. Le Conseil international du Café désigne un président et un vice-président.
4. Le Groupe de travail tient sa première réunion le plus rapidement possible, dans l'objectif de présenter ses recommandations au Conseil à sa session de mai 2007.
5. Le Groupe de travail se réunit normalement au siège de l'Organisation, dans la mesure du possible durant la période des réunions ordinaires du Conseil et/ou du Comité exécutif, et entre ces réunions s'il le décide.